

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Louis Cimon conseiller

2020-08-398 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 4.1. Avis de motion - Modification du PIIA;
- et avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.6. Adoption du premier projet de règlement. Règlement régissant la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-399 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement régissant la démolition d'immeubles sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-08-400 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2020-32-TP - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA RUE MARLEAU ENTRE LE RANG SAINT-CHARLES ET LE BOULEVARD SALABERRY EST.

CONSIDÉRANT que le 10 août 2020, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux de resurfaçage de la rue Marleau entre le rang Saint-Charles et le boulevard Salaberry E;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 27 août 2020 à 15 h 35;

CONSIDÉRANT que 7 soumissions ont été reçues soit :

- Les Pavages Céka inc. :
 - Option A : 260 231.03 \$ à l'exclusion des taxes
 - Option B : 344 106.69 \$ à l'exclusion des taxes
- Eurovia Québec Construction inc. : Option A : 278 909.91 \$ à l'exclusion des taxes

	Option B : 339 843.64 \$ à l'exclusion des taxes
- Meloche division de Sintra inc. :	Option A : 296 494.55 \$ à l'exclusion des taxes Option B : 340 038.05 \$ à l'exclusion des taxes
- Les Pavages Ultra inc. :	Option A : 309 742.62 \$ à l'exclusion des taxes Option B : 328 164.32 \$ à l'exclusion des taxes
- Roxboro Excavation inc. :	Option A : 352 250.49 \$ à l'exclusion des taxes Option B : 410 524.03 \$ à l'exclusion des taxes
- Pavage Axion inc. :	Option A : 358 323.03 \$ à l'exclusion des taxes Option B : 525 361.62 \$ à l'exclusion des taxes
- Les Entrepreneurs Bucaro inc. :	Option A : 501 270.00 \$ à l'exclusion des taxes Option B : 549 120.00 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la société Les Pavages Céka inc. a fourni la plus basse soumission conforme pour l'option A;

CONSIDÉRANT que le prix soumis pour l'option A est inférieur de 14.5 % à l'estimation qui en avait été faite;

CONSIDÉRANT la recommandation des la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour les travaux de resurfaçage de la rue Marleau entre le rang Saint-Charles et le boulevard Salaberry Est à la société Les Pavages Céka inc., pour l'option A, pour un montant de 260 231.03 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au règlement 2019-983.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-401 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR L'ARROSAGE ET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-08-402 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE TARIFICATION - PLAQUES L ET F À L'ÉCOCENTRE.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-08-403 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2020-987 régissant la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 17 h 44.

La deuxième période de questions a eu lieu à 17 h 45.

2020-08-404 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 17 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité